

Projet d'interconnexion AQUIND entre la France et le Royaume-Uni

**Enseignements tirés de la concertation
préalable**

CONTACTS

- **AQUIND Limited et RTE** (Réseau de transport d'électricité)

Maîtres d'ouvrage

concertationaquind@arcadis.com

- **Monsieur Laurent Demolins**

Garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

laurent.demolins@garant-cndp.fr

AQUIND EN UN COUP D'OEIL	5
LE DEROULE DE LA CONCERTATION PREALABLE	7
Bilan quantitatif de la participation du public	8
Informations et communications à l'attention du public	8
Les points d'information sur le projet	10
Les évènements de la concertation	11
Les réunions publiques	11
Les tables-rondes thématiques	12
Participation via le site internet de la concertation	13
Fréquentation du site internet	13
Questions posées sur le site internet	13
Contribution reçue sur le site internet	14
Couverture presse	14
Télévision locale	14
Presse écrite et articles web	14
LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONCERTATION	15
Le déroulé de la concertation	15
Les questionnements et les attentes soulevées par le public	15
Maintenir la transparence et la communication	15
Informer sur les futures décisions	16
Impliquer les parties prenantes locales intéressées	16
Justifier l'intérêt général du projet AQUIND	16
DECISIONS ET ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE	18
AQUIND va poursuivre les études sur le projet et le processus de concertation jusqu'à l'enquête publique.	18
Dans ce cadre, RTE poursuivra les études pour le raccordement d'AQUIND au réseau public de transport d'électricité.	18
La communication sur les choix techniques	18
Les suites de la concertation jusqu'à l'enquête publique	18
Réunions publiques	18
Groupes de travail thématiques	18
Site internet	19
Couverture presse	19
Le raccordement RTE	19
CONCLUSION	20

PREAMBULE

Le 22 septembre 2017, les maîtres d'ouvrage AQUIND Ltd. et RTE ont saisi, en application du Code de l'environnement, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour soumettre à la concertation préalable le projet d'interconnexion AQUIND et son raccordement au réseau public de transport d'électricité français.

Suite à la séance du 4 octobre 2017 et par décision n°2017/52/AQUIND/1¹, la Commission Nationale du Débat Public décide de l'organisation d'une concertation préalable. Par la même décision, la commission a désigné Monsieur Laurent DEMOLINS comme garant du processus de concertation préalable.

Par décision n°2018/9/AQUIND/2² du 7 février 2018, la CNDP a considéré le dossier de concertation suffisamment complet pour engager la concertation et a pris acte des modalités envisagées.

La concertation s'est déroulée du 19 mars au 4 mai 2018.

Par décision n°2018/53/AQUIND/3³, la CNDP a pris acte du bilan du garant, et a à nouveau désigné M. Demolins pour veiller à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le bilan du garant est publié sur le site internet de la CNDP ainsi que sur [le site internet de la concertation du projet AQUIND](#).

S'appuyant sur les conclusions du bilan du garant et sur le déroulé de la concertation, le présent document constitue la publication, conformément à l'article R121-24 du code de l'environnement, des mesures que les maîtres d'ouvrage jugent nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035829981&categorieLien=id>

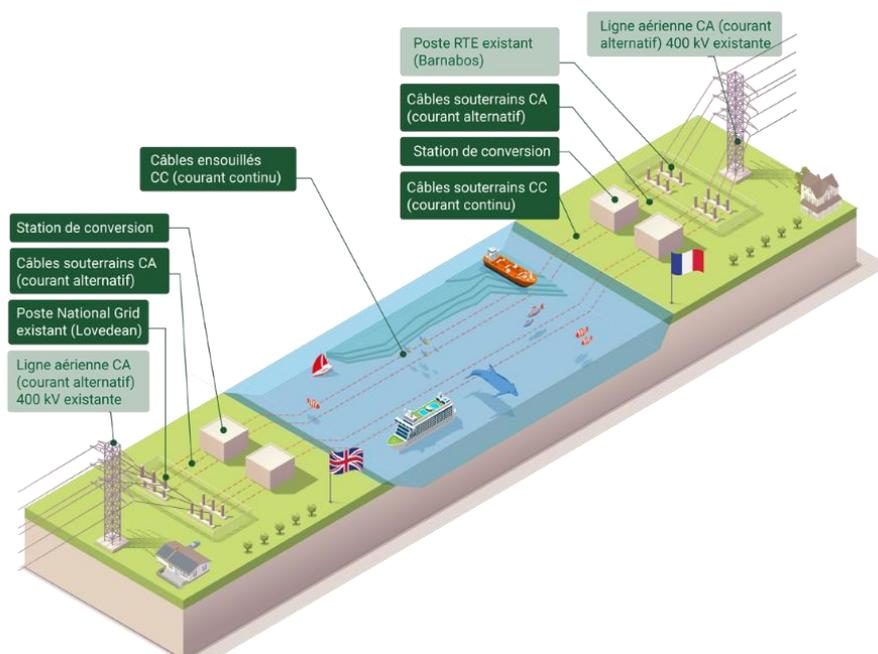
² <https://www.debatpublic.fr/file/2711/download?token=uEKVS7Hc>

³ <https://www.debatpublic.fr/file/2816/download?token=whO1kgVx>

AQUIND EN UN COUP D'OEIL

Le projet AQUIND est un projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni qui présente les caractéristiques suivantes :

- Un tracé d'une longueur totale d'environ 245 km de câble en courant continu dont approximativement :
 - 40 km de câble souterrain en France ;
 - 185 km de câble sous-marin ;
 - 20 km de câble souterrain au Royaume-Uni.
- Une station de conversion créée aux deux extrémités, afin de convertir le courant alternatif des réseaux nationaux en courant continu, et vice versa.
- Une capacité nominale de 2 GW, permettant de transmettre annuellement jusqu'à 16TWh, soit l'équivalent de 3% de la consommation électrique française et 5% de la consommation britannique.
- Un coût d'environ 1,4 milliards d'euros.

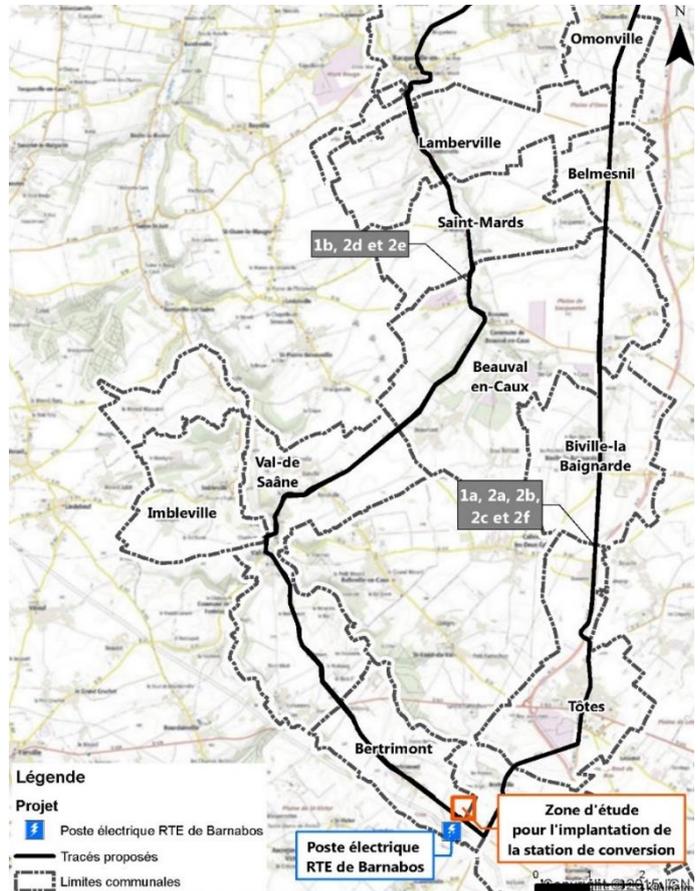
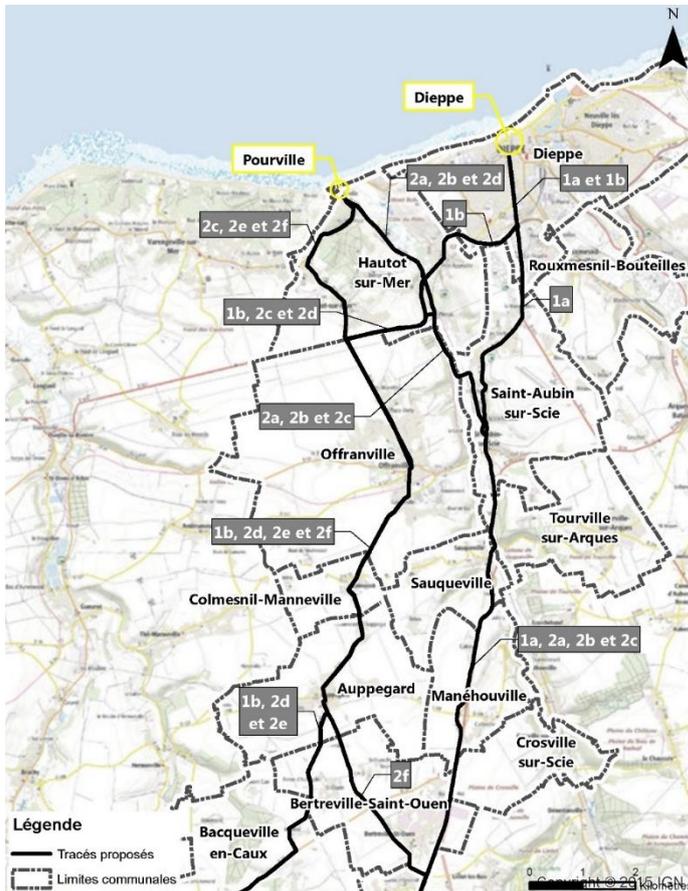


Principaux éléments du projet d'interconnexion AQUIND

Les principales caractéristiques du projet pour sa partie française sont les suivantes :

- Deux liaisons indépendantes en courant continu de 1000 MW chacune entre la France et le Royaume-Uni ;
- De 180 à 190 km de câbles sous la Manche ;
- Un site atterrissage (Dieppe ou Pourville) où se connectent les câbles sous-marins et terrestres ;
- 40 km de câbles souterrains en France depuis le littoral Seine-Maritime jusqu'à la station de conversion ;
- Une station de conversion créée en France à proximité du poste électrique existant de Barnabos ;
- 2 liaisons souterraines en 400kV en courant alternatif pour raccorder la station de conversion au poste de Barnabos.

Tracés terrestres présentés lors de la concertation



LE DEROULE DE LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable du projet AQUIND s'est déroulée du lundi 19 mars au vendredi 4 mai 2018, selon les modalités et le calendrier présentés à la CNDP lors de la session plénière du 7 février 2018.



Etapas de la concertation préalable

Bilan quantitatif de la participation du public

Les chapitres suivants présentent les informations quantitatives sur la participation du public au cours de la concertation du projet AQUIND.

Informations et communications à l'attention du public

Les avis de concertation ont été publiés dans deux journaux d'annonces légales, Paris-Normandie (édition du 5 mars) et le Courrier Cauchois (édition du 2 mars).

Les avis de concertation ont été affichés dans les communes concernées par au moins une hypothèse de tracé. Cela représente 24 communes.⁴

5 encarts publicitaires d'une demi-page ont été publiés dans l'édition Dieppe du Paris-Normandie, les 9, 11, 21, 23 et 25 avril. Ces encarts annonçaient les réunions publiques de Bertrimont et Pourville.

MARTIN-ÉGLISE :
un stage pour s'épanouir avec le cirque

VARENGEVILLE-SUR-MER
David Defrance expose à la Maison de Jules

HAUTOT-SUR-MER
Six artistes ont présenté leurs œuvres en commun

Dans à des associations

Le programme : agilité au sol ou acrobatie jonglerie avec des balles, manœuvres d'assiettes équilibrées, jeu du diabolo, pentagone du trapèze, équilibre sur un fil, un nouveau ou une planche à roue.

Plus d'informations : rendez-vous en fin de semaine, devant les parents.
Renseignements : 02 35 04 47 77 ou 02 35 04 44 94 ou christiane@oby-art

Le photographe David Defrance

Les artistes ont expliqué leur perception de l'art

Votre avis compte

AQUIND

Pour participer à la concertation préalable du projet AQUIND, projet d'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni;

venez vous informer et donner votre avis lors des réunions publiques :

- le jeudi 12 avril, 18h30, à Bertrimont, salle municipale (9 Rue du Nisbourg, Bertrimont)
- le jeudi 26 avril, 18h30, à Hautot-sur-Mer / Pourville, salle Marcel Proust (Place du Manoir, Pourville, Hautot-sur-Mer)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la concertation : www.concertation-aquind.fr

Edition Paris-Normandie de Dieppe du 9 avril, page 5

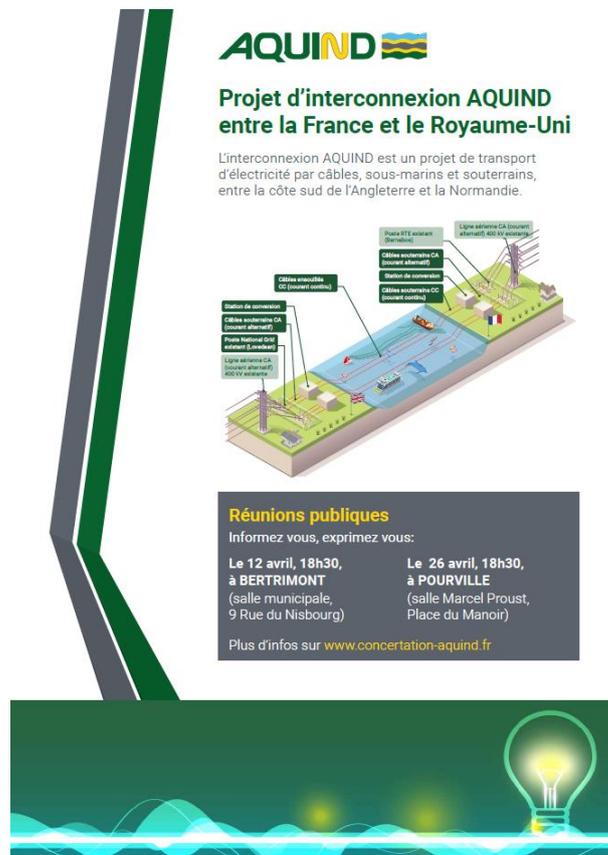
⁴ Auppegard, Bacqueville-en-Caux, Beauval-en-Caux, Belmesnil, Bertreville-Saint-Ouen, Bertrimont, Biville-la-Baignarde, Colmesnil-Manneville, Crosville-sur-Scie, Dieppe, Hautot-sur-Mer, Imbleville, Lamberville, Manéhouville, Offranville, Omonville, Rouxmesnil-Bouteilles, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Mards, Sauqueville, Tôtes, Tourville-sur-Arques, Val-de-Saône, Varneville-Bretteville

Par ailleurs, des bannières publicitaires web ont été publiées sur le site internet www.paris-normandie.fr pour annoncer les réunions publiques (bannières pour 50.000 clics).



Bannière publicitaire sur le site www.paris-normandie.fr (capture d'écran du 10 avril 2018)

Suite à la participation limitée lors de la réunion publique tenue à Dieppe, il a également été décidé d'afficher sur les affichages communaux de 13 communes proches des lieux de réunions publiques les posters A3 suivants :



Poster d'annonce des réunions publiques

Ces affichages ont été réalisés le 9 avril.

Enfin, une campagne de publicité sur le réseau social Facebook a été organisée du 22 mars au 26 avril. Celle-ci consistait en l'affichage de l'encart publicitaire suivant, dans un rayon de 50 km autour du projet.



Votre avis compte !
aquindconsultation.fr
Concertation préalable du projet AQUIND,
projet d'interconnexion électrique entre la Franc...

Annonce Facebook

Les points d'information sur le projet

Afin de mettre à disposition du public l'information sur le projet, AQUIND a procédé à l'édition de points d'information sur le projet, qui ont été disposés aux lieux suivants :

- Accueil de la mairie de Dieppe ;
- Accueil de la mairie d'Hautot-sur-Mer ;
- Accueil de la mairie de Bertrimont ;
- Accueil de la sous-préfecture de Dieppe ;
- Chambre du Commerce et de l'Industrie – Antenne de Dieppe ;
- Accueil de la communauté de communes Terroir de Caux.

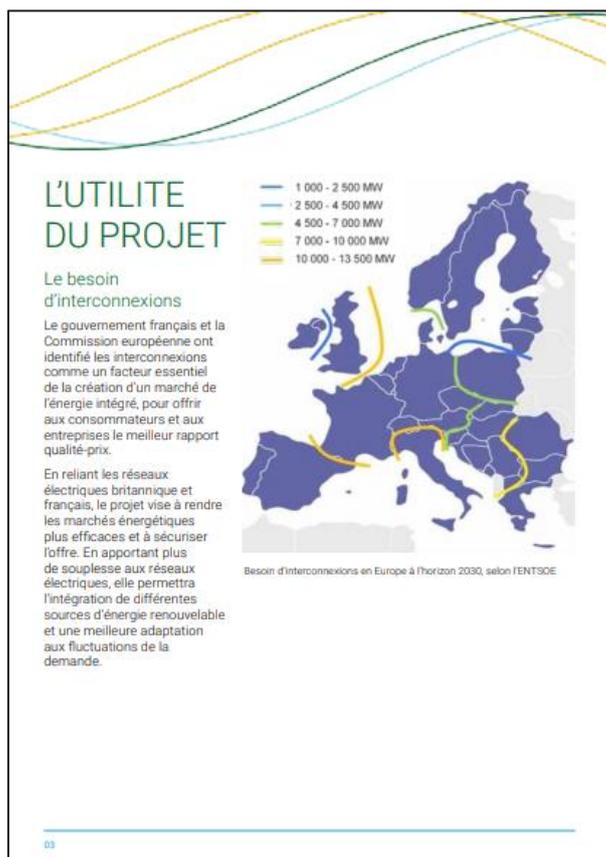


Point d'information sur le projet (mairie de Dieppe)

A ces points d'information, des exemplaires reliés du dossier de concertation et de la brochure de présentation synthétique du projet étaient mis à disposition.

Pour l'établissement de ces points d'informations les contenus suivants ont été édités :

- 6 posters de format *Kakemono* ;
- 400 exemplaires du dossier de concertation ;
- 1 500 exemplaires des brochures d'informations.



Extrait de la brochure d'information sur le projet (page 3)

Les évènements de la concertation

A l'ensemble des réunions publiques, AQUIND et RTE étaient présents. Des consultants techniques et environnementaux étaient également présents dans la salle. tous les liens mentionnés dans la section suivante sont disponibles sur <https://aquindconsultation.fr/les-comptes-rendus-des-reunions-publiques/>

Les réunions publiques

La première réunion publique s'est tenue le 28 mars à Dieppe, salle Paul Eluard, à 18h30. Elle a compté environ 20 participants.

Le compte-rendu de la réunion est disponible au lien [suivant](#).



Réunion publique à Dieppe



Réunion publique à Bertrimont

La seconde réunion publique s'est tenue le 12 avril, salle municipale de Bertrimont, à 18h30. Elle a compté environ 40 participants.

Le compte-rendu de la réunion est disponible au lien [suivant](#).

La troisième réunion publique s'est tenue le 26 avril à Pourville, Espace de la mer, à 18h30. Elle a compté environ 25 participants.

Le compte-rendu de la réunion est disponible au lien [suivant](#).

Lors de cette réunion, il a été demandé qu'AQUIND explicite davantage la démarche qui avait aboutie au choix de Dieppe et Pourville comme potentiels sites d'atterrage. Cette demande a fait l'objet d'une publication spécifique sur le site internet, au lien [suivant](#).



Réunion publique à Pourville

Les tables-rondes thématiques

La première réunion thématique, sur le thème de l'environnement, a eu lieu à Rouen le 5 avril, au pôle régional des savoirs. L'ensemble des associations administratrices de la fédération France Nature Environnement Normandie a été convié à cette réunion thématique, soit un total de 19 associations de protection de la nature et de l'environnement.

Lors de la réunion, les associations représentées ont été :

- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Normandie ;
- Collectif *STOP EPR ni à Penly ni ailleurs* ;
- Coordination fédérale FNE Normandie.

12

Le compte-rendu de cette table-ronde est disponible au lien [suivant](#).

La seconde réunion thématique, sur le thème de la pêche professionnelle, a eu lieu à Dieppe le 6 avril, dans les locaux du CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins). Les membres élus ainsi que les équipes techniques du CRPMEM Normandie et du CRPMEM Hauts-de-France ont été conviés. Les deux instances étaient présentes à cette réunion. Le compte-rendu de cette réunion est disponible au lien [suivant](#).

La troisième réunion thématique, sur le thème de l'agriculture, devait initialement avoir lieu à Rouen, dans les locaux de la chambre d'agriculture Seine-Maritime. Compte-tenu des enjeux locaux et des questions soulevées lors de la réunion publique de Bertrimont, elle a finalement été organisée dans la salle municipale de Bertrimont.

L'ensemble des propriétaires et exploitants potentiellement concernés par l'implantation de la station de conversion ont été conviés par courrier.

La FDSEA, la chambre d'agriculture et la SAFER ont participé à cette réunion, ainsi que 12 exploitants agricoles potentiellement concernés.

Le compte-rendu de cette réunion est disponible au lien [suivant](#).

Participation via le site internet de la concertation

Fréquentation du site internet

Le site internet de la concertation Aquind (2 adresses renvoyant au même site : www.aquindconsultation.fr et www.concertation-aquind.fr) était opérationnel et complet dès le 5 mars. Le dossier de concertation des maîtres d'ouvrage, l'avis de concertation, les dates de réunions... pouvaient y être consultés et téléchargés.

Le site internet a par la suite été agrémenté :

- par la mise en ligne des comptes-rendus de réunion, au plus tard 1 semaine après celles-ci ;
- par la redirection vers les articles de presse mentionnant le projet ;
- par la mise en ligne des contributions écrites reçues et des réponses d'AQUIND ;
- par des ajouts à la section « questions posées et réponses apportées » :
 - avec les questions reçues *via* le site web et les réponses apportées, lorsqu'elles n'avaient pas de dimension individuelle ou nominative ;
 - avec les questions posées et les réponses apportées lors des réunions publiques et thématiques.

Le tableau suivant synthétise la fréquentation du site internet au cours de la concertation préalable.

	Semaine 1 (19/03 - 25/03)	Semaine 2 (26/03 - 01/04)	Semaine 3 (02/04 - 08/04)	Semaine 4 (09/04 - 15/04)	Semaine 5 (16/04 - 22/04)	Semaine 6 (23/04 - 29/04)	Semaine 7 (30/04 - 04/05)	Total Concertation
Nombre de visiteurs	92	173	179	170	175	130	44	963
Nombre de premières visites	85	157	142	139	144	91	29	787
Questions posées	0	2	0	0	0	4	4	10
Contribution reçues	1	0	0	0	0	0	0	1
Temps moyen resté sur le site	0'48"	0'51"	0'47"	1'46"	0'54"	3'23"	2'16"	1'26"

Suivi de la fréquentation du site internet

Questions posées sur le site internet

Durant la concertation préalable, 10 questions ont été posées sur le site internet, par l'utilisation du formulaire dédié. Certaines de ces questions couvraient plusieurs sujets. La répartition des thèmes abordés est la suivante :

- impacts potentiels du projet sur le paysage : **4 questions** ;
- interrogations techniques (profondeur de tranchée, tracé, tailles des bâtiments...) : **4 questions** ;
- modalités de la concertation : **3 questions** ;
- impacts potentiels du projet sur l'environnement : **2 questions** ;
- impacts potentiels du projet sur l'activité agricole : **2 questions** ;
- remise en cause intérêt du projet : **2 questions** ;
- proposition de services en ingénierie électrique : **1 question**.

Des réponses écrites ont été apportées à l'ensemble de ces questions, dans un délai maximal d'une semaine à compter de la réception de la question. Le garant de la concertation a été également destinataire de l'ensemble des réponses envoyées.

Contribution reçue sur le site internet

Durant la concertation préalable, 1 contribution écrite a été reçue, de la part du « Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs », le 25 mars 2018, intitulé « *Aquind, un grand projet inutile qui ignore la transition énergétique* ».

Par ailleurs, ce même collectif a engagé le 29 mars 2018 une pétition via la plateforme « *cyberacteurs.org* ». Le texte de la pétition reprenait dans son essence le contenu de la contribution écrite.

Cette pétition avait obtenu 3 419 signatures, au jour de la clôture de la concertation.

Le 4 avril 2018, une réponse écrite est apportée par le projet AQUIND à cette contribution et cette pétition. Cette dernière est publiée sur [le site internet](#) de la concertation, et a été envoyée directement au président du collectif.

Couverture presse

Télévision locale

Un reportage sur le 19-20 de France 3 Région a été diffusé le vendredi 6 avril. Ce dernier avait pour objet de présenter le projet dans ses grandes lignes. Le directeur de la société AQUIND Ltd. et un membre de l'équipe de développement technique ont à cet effet été interviewés.

Presse écrite et articles web

Les articles publiés dans la presse écrite peuvent être divisés en 3 catégories :

- les articles de présentation du projet avec interview de l'équipe projet :
 - Paris-Normandie, 11 mars 2018, *Dieppe : un pont électrique vers l'Angleterre* ;
 - Paris-Normandie, 17 mars 2018, *Près de Dieppe, les Anglais débarquent en courant* ;
- les articles de couverture des réunions publiques :
 - Paris-Normandie, 16 avril 2018, *Le projet d'interconnexion électrique Aquind inquiète les habitants de Bertrimont* ;
 - Paris-Normandie, 27 avril 2018, *Le projet Aquind est mal perçu par les habitants et le maire à Hautot-sur-Mer* ;
- les articles sur le projet sans prise de contact avec l'équipe du projet :
 - Les Informations Dieppoises, 27 avril 2018, *Des câbles électriques entre le pays de Caux et l'Angleterre* ;
 - Les Informations Dieppoises, 1^{er} mai 2018, *Pourville ne veut ni « des tranchées », ni « des terriers »*.

LES ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONCERTATION

Les paragraphes suivants détaillent les enseignements que les maîtres d'ouvrage, AQUIND et RTE, tirent du processus de concertation préalable.

Le déroulé de la concertation

Les maîtres d'ouvrage partagent l'appréciation du garant de la concertation qui a affirmé, dans son rapport, « *que la concertation préalable relative au projet Aquind s'est déroulée du 29 mars au 4 mai 2018 dans d'excellentes conditions et qu'elle a bien atteint les objectifs attendus du processus de concertation* ».

Sur l'ampleur de la participation du public, nous rejoignons les constats du garant qui affirme dans son rapport que « *si l'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni n'a pas suscité un intérêt soutenu de la part des habitants de la région de Dieppe, force est de constater que le maître d'ouvrage n'a pas ménagé ses efforts pour sensibiliser une population qui s'est globalement sentie peu concernée car peu impactée par le projet* ».

Face à ce constat, AQUIND s'attachera à diversifier les futurs moyens d'information dans le cadre de la concertation aval, afin de maximiser l'information sur les futurs événements, pour garantir que chaque partie intéressée ait connaissance des moyens de participation.

Les questionnements et les attentes soulevées par le public

Les principaux questionnements et attentes mis en avant par le public lors de la concertation préalable sont les suivants :

- Maintenir la transparence et la communication ;
- Informer sur les futures décisions ;
- Impliquer les parties prenantes locales intéressées ;
- Justifier l'intérêt général du projet AQUIND ;
- Développer AQUIND comme projet prenant en compte l'environnement et les paysages.

Maintenir la transparence et la communication

Lors de l'ensemble des événements organisés, publics ou thématiques, les intervenants ont manifesté l'importance du maintien de la communication sur le projet entre la fin du processus de concertation préalable et l'enquête publique.

La notion de concertation « amont » a été, lors de ces événements, rappelée par AQUIND et par le garant de la concertation ; insistant sur le fait que l'ensemble des décisions n'étaient à ce stade pas prises, que le projet pouvait encore évoluer avec l'avancée des études techniques et environnementales.

En réponse à ces affirmations, le public et les parties prenantes intéressées ont souhaité que, lorsque des définitions plus précises ou des ajustements sur le projet étaient en cours, ils soient informés de ces évolutions, et ce avant que les dossiers ne soient officiellement déposés.

Les intervenants ont manifesté leur intérêt pour différents canaux de communication : le site internet, des articles de presse, de nouvelles réunions publiques ou de nouvelles réunions thématiques.

Le besoin de maintenir, avec l'ensemble du public, une communication continue et transparente sur le projet est un des principaux enseignements de la concertation. Sur ce point, les attentes du public sont élevées.

Informer sur les futures décisions

Lors des évènements en lien avec la mer et le littoral (réunions publiques de Dieppe et Pourville, réunion thématique pêche, réunion thématique environnement), il a été demandé à ce que le choix du site d'atterrage, lorsqu'il sera effectué, soit communiqué publiquement.

Lors de l'ensemble des évènements, il a été demandé à ce que le tracé terrestre soit communiqué lorsqu'il sera établi suite aux études techniques et environnementales. Une vigilance a été manifestée sur les sections de tracés dans la vallée de la Scie, sur les franchissements de la Scie et sur les traversées des bourgs.

Lors de la réunion publique de Bertrimont et de la table-ronde thématique sur l'agriculture, une attente forte a été manifestée sur la communication de l'emplacement exact de la station de conversion lorsqu'il sera connu.

Des demandes d'information sur ces trois sujets ressortent également des questions posées sur le site internet de la concertation.

Il ressort de la concertation préalable un besoin de communiquer publiquement les 3 choix techniques d'importance : site d'atterrage, choix du tracé terrestre et localisation de la station de conversion.

Impliquer les parties prenantes locales intéressées

Dans le cadre de la table ronde thématique environnement, les associations ont soulevé leur intérêt d'être impliquées dans la démarche d'études environnementales, notamment par une communication des études sur la biodiversité qui seront menées dans le cadre de l'étude d'impact. Le partage de ces données pourrait aboutir à des échanges sur les incidences du projet, et des discussions sur les meilleures mesures à mettre en œuvre pour les éviter et les réduire.

Dans le cadre de la table ronde thématique sur la pêche professionnelle, il a été acté que le CRPME Normandie transmettra à Aquind ses recommandations sur les différentes technologies de protection des câbles vis-à-vis de la cohabitation avec la pêche. La définition de ces mesures pourrait faire l'objet d'un groupe de travail entre la société AQUIND et les CRPME. Les représentants des pêcheurs professionnels et l'équipe du projet AQUIND ont souligné la nécessité de coopérer dans les prochains mois dans le cadre de la poursuite des études des incidences du projet sur la pêche et de l'étude d'impact du projet.

Dans le cadre de la table ronde thématique sur l'agriculture, la chambre d'agriculture et la SAFER ont souligné la possibilité d'impliquer leurs structures dans le processus d'évaluation des incidences du projet sur l'activité agricole, notamment par le biais de la définition des mesures de compensations individuelles (SAFER) et collectives (Chambre d'agriculture).

Les intervenants en table ronde thématiques ont donc soulevé la nécessité d'être impliqués dans la démarche d'étude, particulièrement dans le cadre de l'évaluation des incidences du projet.

Justifier l'intérêt général du projet AQUIND

Dans le cadre des réunions publiques, de nombreuses interrogations ou doutes sur l'intérêt du projet ont été manifestés par le public. Malgré la reconnaissance des bénéfices collectifs du projet par son statut de PIC (Projet d'Intérêt Commun) et son intégration dans le TYNDP (Plan de Développement du Réseau Européen sur 10 ans), il est apparu que la nécessité pour un tel projet n'était pas largement comprise par le public.

Il en va de même pour la contribution et la pétition du collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs⁵, qui sur plusieurs aspects remettaient en cause l'utilité du projet en opérant une confusion entre AQUIND et les producteurs d'électricité.

Dès lors, il apparaît comme l'un des enseignements de la concertation le besoin de développer le message sur l'utilité du projet, en explicitant davantage les concepts de marché intégré, de sécurité d'approvisionnement, et d'intégration des énergies renouvelables.

Développer AQUIND comme projet prenant en compte l'environnement et les paysages.

La richesse environnementale de la vallée de la Scie a été soulignée lors de la réunion publique de Pourville et la table ronde thématique sur l'environnement. Cet intérêt environnemental était également reconnu dans le texte de la contribution du collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs, et dans plusieurs questions posées sur le site internet.

Par ailleurs, la nécessité de préserver l'état du milieu marin et de l'estran a également fait l'objet d'alertes lors des tables rondes sur la pêche et sur l'environnement.

Enfin, l'incidence paysagère de la station de conversion a été soulignée comme un important point d'inquiétude lors de la réunion publique de Bertrimont et la table ronde sur l'agriculture. L'intégration de cette station dans un paysage de Caux déjà affecté par la présence du poste de Barnabos et des pylônes HT a fait preuve de nombreuses interventions en réunion et sur le site internet.

La vigilance du public vis-à-vis de l'intégration du projet dans son environnement naturel et dans le paysage existant ressort donc comme un enseignement de la concertation préalable.

⁵ Le volume de signatures reçues par la pétition ne nous semble pas représentatif d'un véritable intérêt du public pour le projet. En effet, la mise en ligne de la pétition n'a engendré aucune conséquence sur la fréquentation du site internet de la concertation, ce qui suppose que l'immense majorité des signataires ont signé le texte sans se renseigner sur le projet. La pétition recevait en effet 841 signatures le jour de sa publication (29 mars 16h52), pour 35 utilisateurs ayant accédé au site de la concertation ce jour ci. (32 le 28 mars, et 20 le 30 mars).

DECISIONS ET ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE

AQUIND va poursuivre les études sur le projet et le processus de concertation jusqu'à l'enquête publique.

Dans ce cadre, RTE poursuivra les études pour le raccordement d'AQUIND au réseau public de transport d'électricité.

Les paragraphes ci-dessous détaillent les engagements des maîtres d'ouvrage pour la suite du processus. Monsieur Laurent DEMOLINS a été à nouveau désigné par la CNDP en tant que garant du processus de concertation jusqu'à l'enquête publique.

La communication sur les choix techniques

Compte tenu de l'attente forte du public sur les choix encore à opérer, AQUIND s'engage :

- A informer le public, par voie de communiqué de presse et de courriers adressés aux mairies concernées (Hautot-sur-Mer et Dieppe), du choix du site d'atterrage ;
- A informer le public, par voie de communiqué de presse et de courriers adressés aux mairies concernées, du choix du tracé du terrestre ;
- A informer le public, par biais d'un courrier aux mairies concernées et d'une réunion publique (voir ci-après) du choix d'implantation de la station de conversion.

Les suites de la concertation jusqu'à l'enquête publique

Réunions publiques

Pour assurer le maintien du dialogue et de l'information du public, AQUIND s'engage à organiser **deux sessions de réunions publiques**. Chaque session sera composée de 2 événements publics : un sur la commune du point d'atterrage, et l'autre à proximité du poste RTE de Barnabos (Bertrimont).

La première de ces sessions serait organisée après que les choix techniques mentionnés dans le paragraphe précédent aient été publiés. Lors de ces réunions, les premiers résultats des études environnementales et paysagères pourront être partagés avec le public, et les retours du public sur ceux-ci pourront être pris en compte pour la suite du projet.

La deuxième de ces sessions serait organisée avant le dépôt des dossiers d'autorisations. Lors de ces réunions, les résultats finaux de l'étude d'impact pourront être partagés avec le public.

AQUIND envisage d'organiser ces événements sous la forme de permanences didactiques sur une durée plus longue (4-5 heures) pendant laquelle le public peut venir quand il le souhaite, obtenir l'information qu'il souhaite (générale sur le projet ou spécifique) et échanger directement avec les responsables techniques de l'équipe AQUIND. Des registres et des questionnaires papiers seront transmis au public lors de ces événements afin de recueillir l'ensemble des opinions. Ces opinions seront enregistrées et prises en compte en collaboration avec le garant.

Groupes de travail thématiques

Pour répondre à la volonté des parties prenantes d'être impliquées, AQUIND s'engage à mettre en place 3 groupes de travail qui seront mobilisés dans le cadre de l'étude d'impact, par le biais d'une ou plusieurs réunions de travail :

- un groupe de travail centré sur les incidences du projet sur l'activité de pêche avec implication du CRPME Normandie ;
- un groupe de travail centré sur l'incidence du projet sur la biodiversité et le milieu naturel, au sein duquel seront partagées les données naturalistes sur le projet, avec implication de la LPO et de FNE Normandie notamment ;
- un groupe de travail centré sur l'incidence du projet sur l'activité agricole avec implication de la chambre d'agriculture 76.

Site internet

AQUIND s'engage à maintenir et à tenir à jour le site internet de la concertation (www.concertation-aquind.fr). Les questions posées via le site internet continueront à faire l'objet de réponses écrites. L'ensemble des questions à caractère non-individuel seront publiées, ainsi que leurs réponses, dans la section dédiée.

Les évènements seront annoncés sur le site internet.

Les communiqués de presse y seront relayés.

Couverture presse

AQUIND s'engage à répondre aux sollicitations de la presse, que ce soit par écrit ou dans le cadre de rencontres ; en lien ou non avec les communiqués de presse qui seront diffusés.

Le raccordement RTE

Dans le cadre de ses études pour le raccordement du projet AQUIND au poste de Barnabos, RTE s'inscrit dans la démarche de la concertation dite « Fontaine », menée sous l'égide de la préfecture, conformément à la circulaire du 9 septembre 2002, qui affirme que :

« la concertation est une étape indispensable du projet. Elle doit permettre, préalablement à la dépose du dossier de demande de déclaration d'utilité publique ou d'autorisation du projet par le maître d'ouvrage :

- de définir, avec les élus et les associations représentatifs des populations concernées, les caractéristiques ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet ;
- d'apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet. ».

CONCLUSION

AQUIND et RTE souhaitent souligner l'utilité qu'a eu le processus de concertation préalable sur le développement du projet.

Les enseignements de la concertation seront pris en compte dans les futures étapes de concertation que nous nous engageons à mener.



www.concertation-aquind.fr



Le réseau
de transport
d'électricité